

ÊTRE ORIENTÉ

À la recherche d'une aide ou d'un dispositif lié à la perte d'autonomie ? Besoin d'une information complémentaire ? Le service Autonomie du Ccas (<https://www.mairie-orly.fr/Solidarite-sante/Autonomie/Service-Autonomie>) est à votre disposition pour vous renseigner et vous guider dans vos démarches.

Grâce à une convention avec l'association Fresnes Service, le Centre communal d'action sociale (Ccas) propose une aide aux petits travaux pour les personnes isolées en perte d'autonomie, sous conditions de ressources.

Cette aide peut concerner les prestations suivantes :

- **Bricolage domestique** : changement d'ampoules, nettoyage des dispositifs de ventilation (filtres VMC),
- **Grand ménage** : lessivage de murs, nettoyage de vitres ou baies vitrées,
- **Jardinage** : tonte de la pelouse, mise en sécurité du jardin et des accès au domicile,
- **Aide au déménagement / emménagement.**

Le Ccas finance les prestations à hauteur de 17,40 €/heure d'intervention, soit un reste à charge de 3,50 €/heure pour le bénéficiaire. Cette aide peut être sollicitée au maximum deux fois par an.

Cette participation financière est proposée pour les personnes :

- En perte d'autonomie ;
- En situation d'isolement ;
- Avec de faibles ressources.

Le justificatif à fournir pour la mise en place de cette prestation est le dernier avis d'imposition ou de non-imposition.

Chaque demande doit faire l'objet d'une validation préalable par le Ccas (visite sur place, accord sur devis).

Renseignements :

Centre communal d'action sociale (Ccas)
Centre administratif municipal - 7 avenue Adrien Raynal, Orly
Tél. : 01 48 90 20 00